

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 28 septembre 2017



Présidence : Adeline PETRYCK

Membres présents : Mmes THIRIOT Sandrine, et ZVER Carine, MM. DESCHAMPS Bernard, et ERHESMANN Fernand.

Membres excusés : M. HUGARD Jacky et M VERLANT Frédéric.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol qui n'a pris part ni aux délibérations ni aux décisions.

Coupe de France :

Félicitations aux deux clubs meusiens restant en lice : l'entente VHF et l'entente Centre Ornain. La commission leur souhaite bonne chance pour le 5^{ème} tour du 8 octobre 2017.

Courriel reçu :

Courriel du FC Revigny reçu en date du 27 septembre 2017, qui déclare forfait général pour son équipe U13 excellence.

Frais financiers à la charge du FC Revigny (544968) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait général : 31.60 €.

Dossier à traiter :

**Match n°50732.1 : FC Fains Veel 1 – FC Revigny 1 en date du 23 septembre 2017
U13 excellence groupe D**

Absence au coup d'envoi du FC Revigny 1

La commission prend connaissance du courriel du club du FC Fains Veel reçu en date du 24 septembre 2017 qui a constaté l'absence de l'équipe du FC Revigny 1 au coup d'envoi de la rencontre.

**En conséquence, la commission décide :
FC Fains Veel 1 bat FC Revigny 1 : 3 – 0 par forfait
Moins un point au classement à l'équipe du FC Revigny 1.**

Frais financiers à la charge du FC Revigny (544968) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 15.80 €.
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au FC Fains Veel (518300) : 15.80 €.

**Match n°50747.1 : FC Fains Veel 2 – Entente Val d'Ornois Féminines 2 en date du 23 septembre 2017
U13 excellence groupe E**

Absence au coup d'envoi de l'entente Val d'Ornois Féminines 2

La commission prend connaissance du courriel du club du FC Fains Veel reçu en date du 24 septembre 2017 qui a constaté l'absence de l'équipe de l'Entente Val d'Ornois Féminines 2 au coup d'envoi de la rencontre.

La commission prend également connaissance du courriel du GO Gondrecourt, reçu en date du 22 septembre 2017, qui déclarait n'avoir pas assez de licenciées et demandait le report de cette rencontre. Le district les a informés du fait qu'il fallait solliciter l'accord du club adverse.

En conséquence, la commission décide :
FC Fains Veel 2 bat Entente Val d'Ornois Féminines 2 : 3 – 0 par forfait
Moins un point au classement à l'équipe de l'Entente Val d'Ornois Féminines 2.

Frais financiers à la charge du GO Gondrecourt (517753) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 15.80 €.
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au FC Fains Veel (518300) : 15.80 €.

Match n°50770.1 : US Thierville 3 – FC Revigny 2 en date du 24 septembre 2017 **Coupe Kidam Sports Séniors B**

Forfait de FC Revigny 2

La commission prend connaissance du courriel du club de Revigny reçu en date du 22 septembre 2017 qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :
US Thierville US 3 bat FC Revigny 2 : 3 – 0 par forfait
L'équipe US Thierville 3 est qualifiée pour le 2^{ème} tour de la Coupe Kidam Sports Séniors B.

Frais financiers à la charge du FC Revigny (544968) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 31.60 €.
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'US Thierville (530013) : 31.60 €.

Match n°50772.1 : SC Contrisson 2 – AS Tréveray 2 en date du 24 septembre 2017 **Coupe Kidam Sports Séniors B**

Absence au coup d'envoi de l'AS Tréveray 2

La commission prend connaissance de la feuille de match ainsi que du rapport de l'arbitre qui précise que l'équipe de l'AS Tréveray 2 n'était pas présente au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :
SC Contrisson 2 bat AS Tréveray 2 : 3 – 0 par forfait.
SC Contrisson 2 est qualifiée pour 2^{ème} tour de la Coupe Kidam Sports Séniors B.

Frais financiers à la charge de l'AS Tréveray (503827) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 31.60 €
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au SC Contrisson (546823) : 31.60 €.
Frais de déplacement des officiels à rembourser au SC Contrisson (546823) : 28.00 €.

Coupes Meuse Kidam Sports :

Tirage du 3^{ème} tour de la coupe meuse Kidam Sports Seniors A

Le Dimanche 8 octobre 2017

Fc Val Dunois – SC Les Islettes
ASL Mangiennes – ASC Charny Sur Meuse
FC Val d'Argonne – ASC Seuil d'Argonne
ES Tilly AVB – AS Val d'Ornain
ES Lérrouville – FC Vignot
US Behonne Longeville – AC Rigny la Salle
FC Hironville – FC Revigny
FC Pagny Sur Meuse – LL Vaucouleurs
AC Brillon – AS Nixéville Blercourt

Tirage du 2^{ème} tour de la coupe meuse Kidam Sports Seniors B

Le Dimanche 8 octobre 2017

AS Stenay Mouzay 2 – FC Dugny 2
US Etain Buzy 2 – ASL Mangiennes 2
As Dieue Sommedieu 2 – US Thierville 3
As Nixéville B – FC Hironville 2
SC Commercy 2 – FC Pierrefitte 2
LL Vaucouleurs 2 – SC Contrisson 2
Ent Sorcy Void Vacon 3 – Ent Maizey Lacroix 2
FC Fains Veel 2 – US Behonne Long 2

Tirage du 1^{er} tour de la coupe meuse kidam sports U18

Le Samedi 14 octobre 2017

St Mihiel Maizey Lacroix 1 – AS Stenay Mouzay 1
ESVV Lerouville 1 – SA Verdun Belleville 2
FC Dugny 1 – Behonne Longeville Fains Veel 2
FC Revigny 1 – Lérrouville ESVV 1

Rappel règlementaire concernant les équipes de jeunes évoluant à 8 :

La commission rappelle que dans les compétitions évoluant à 8, il faut un minimum de 6 joueurs pour que la rencontre se déroule.

Organigramme des montées et descentes chez les jeunes :

U18

1^{ère} phase :

Répartition en deux groupes géographiques : un groupe de huit (8) équipes dans le nord et un groupe de sept (7) équipes dans le sud. (Matches simples)
Les trois (3) premiers de chaque groupe accéderont à la phase haute qui aura lieu au printemps.

2^{ème} phase :

. Phase haute :

Un groupe de six (6) équipes, lesquelles joueront en matches aller-retour

A l'issue de la saison 2017/2018, le premier de la phase haute accèdera soit en U19 DHR soit en U17 DHR selon son choix.

Le second de la phase haute accèdera au niveau régional laissant vacant par le premier.

. Phase basse :
Neuf (9) équipes restantes + nouvelles équipes
Un ou plusieurs groupes selon le nombre final d'équipes, qui évolueront soit en matches simples soit en matches aller-retour selon les possibilités et afin d'éviter les longs déplacements.

U15 à 11

1^{ère} phase :

Répartition en deux groupes géographiques : un groupe de six (6) équipes dans le nord et un groupe de cinq (5) équipes dans le sud. (Matches aller-retour)
Les trois (3) premiers de chaque groupe accéderont à la phase haute qui aura lieu au printemps.

2^{ème} phase :

. Phase haute :
Un groupe de six (6) équipes, lesquelles joueront en matches aller-retour
A l'issue de la saison 2017/2018, le premier de la phase haute accèdera en U15 PH.

. Phase basse :
Les équipes restantes + nouvelles équipes + possibilité d'intégrer les U15 à 8
Un ou plusieurs groupes selon le nombre final d'équipes, qui évolueront soit en matches simples soit en matches aller-retour selon les possibilités et afin d'éviter les longs déplacements.

U15 à 8

1^{ère} phase :

Un groupe unique de cinq (5) équipes. (matches simples)
Aucune accession à l'issue de la saison 2017/2018.

2^{ème} phase :

A définir selon le nombre d'équipes engagées, avec possibilité d'intégrer le championnat des U15 à 11 au niveau de la phase basse.

U13 élite :

1^{ère} phase :

Un groupe unique de huit (8) équipes (matches simples)

A l'issue de la première phase, l'équipe classée première et l'équipe classée seconde accèdent au niveau Honneur Régional de la Ligue du Grand Est, territoire lorrain, pour la phase de printemps 2018, sous réserve des règlements en vigueur.

U13 Excellence, Foot à 8 :

Cinq (5) groupes géographiques de cinq (5) équipes, qui évoluent en matches aller-retour.

A l'issue de la première phase, l'équipe classée première de chaque groupe accèdera au niveau Elite pour la phase de printemps 2018, sous réserve des règlements en vigueur.

Pour la phase de printemps, le championnat excellence sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées et en tenant compte, si possible, du niveau sportif de ces équipes.

Spécificité du niveau excellence :

Il regroupe des équipes de Foot à 8 et de Foot à 7.

- **Seuls les matchs entre ou contre des équipes inscrites à 7 se jouent à 7 contre 7. Ces clubs peuvent néanmoins jouer à 8 contre 8 après avoir obtenu l'accord de son adversaire.**
- Les résultats des équipes 2 (3) qui ont leur équipe 1 (2) dans le même groupe ne sont pas pris en compte pour le classement final.

Classement final

Le classement final de chaque groupe pour déterminer les équipes qui monteront en ELITE sera établi comme suit :

- Les résultats des équipes 2 qui ont leur équipe 1 dans le groupe ne sont pas pris en compte.
- Seuls les résultats entre les équipes de Foot à 8 sont pris en compte pour la montée en ELITE.
- En cas d'égalité au classement final, les équipes seront départagées par les critères suivants et dans l'ordre:
 - a) une équipe 1 est classée avant une équipe 2 ou 3 et ainsi de suite.
 - b) l'équipe qui a la meilleure différence de buts sur l'ensemble des rencontres du championnat entre les équipes qui jouent à 8.
 - c) l'équipe qui a la meilleure attaque sur l'ensemble des rencontres du championnat entre les équipes qui jouent à 8.
 - d) Priorité au club le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

Rappel :

Le niveau « ELITE » regroupe des équipes de Foot à 8.

- **Le jour du match de l'équipe 2, si l'équipe 1 ne joue pas, il est interdit de faire redescendre des joueurs de l'équipe 1 en 2 (idem pour les équipes 3).**

MOUVEMENTS Automne 2017 - Printemps 2018.

**Le premier et le deuxième montent en DHR
Gestion Ligue Grand Est de Football, territoire lorrain**

Printemps 2018
Elite : 2 groupes de 5 équipes
Excellence : Nombre de groupe : dépend du nombre d'équipes et du secteur géographique

| | |
|------------|--|
| 0 D | Si 0 descente du niveau DHR |
| | ELITE à 10 équipes (2 groupes de 5) |
| | 2 montées en DHR |
| | 5 équipes qui se maintiennent en ELITE |
| | 1 descente d ' ELITE en Excellence |
| | 5 montées d 'Excellence en ELITE |
| 1 D | Si 1 descente du niveau DHR |
| | ELITE à 10 équipes (2 groupes de 5) |
| | 2 montées en DHR |
| | 4 équipes qui se maintiennent en ELITE |
| | 2 descentes d ' ELITE en Excellence |
| | 5 montées d 'Excellence en ELITE |
| 2 D | Si 2 descentes du niveau DHR |
| | ELITE à 10 équipes (2 groupes de 5) |
| | 2 montées en DHR |
| | 3 équipes qui se maintiennent en ELITE |
| | 3 descentes d 'ELITE en Excellence |
| | 5 montées d ' Excellence en ELITE |
| 3 D | Si 3 descentes du niveau DHR |
| | ELITE à 10 équipes (2 groupes de 5) |
| | 2 montées en DHR |
| | 2 équipes qui se maintiennent en ELITE |
| | 4 descentes d ' ELITE en Excellence |
| | 5 montées d ' Excellence en ELITE |

RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DU FESTIVAL FOOTBALL U13

FOOT A 8

samedi 16 septembre 2017



| 1ers des groupes | | | Total jonglages à 8 joueurs |
|------------------|---|---------------------|-----------------------------|
| Q | | EQUIPES | |
| Q | 1 | SC CONTRISSON | 226 |
| Q | 2 | LL VAUCOULEURS | 219 |
| Q | 3 | ENT CENTRE ORNAIN 2 | 197 |
| Q | 4 | ASL MANGIENNES | 172 |
| Q | 5 | SA VERDUN B 2 | 110 |

| 2èmes des groupes | | | Total jonglages à 8 joueurs |
|-------------------|----|-----------------|-----------------------------|
| Q | | EQUIPES | |
| Q | 6 | ENT SORCY VV 2 | 200 |
| Q | 7 | FC FAINS V | 198 |
| Q | 8 | US THIERVILLE 2 | 143 |
| Q | 9 | ES LEROUVILLE | 112 |
| | 10 | | |

| 3èmes des groupes | | | Total jonglages à 8 joueurs |
|-------------------|----|--------------|-----------------------------|
| | | EQUIPES | |
| | 11 | US ETAIN B 2 | 226 |
| | 12 | BAR LE DUC 3 | 197 |
| | 13 | US BEHONNE L | 153 |
| | 14 | | |

| 4èmes des groupes | | | Total jonglages à 8 joueurs |
|-------------------|----|---------|-----------------------------|
| | | EQUIPES | |
| | 15 | | |
| | 16 | | |
| | 17 | | |

| 5èmes des groupes | | | Total jonglages à 8 joueurs |
|-------------------|----|---------|-----------------------------|
| | | EQUIPES | |
| | 18 | | |

FORFAIT : AS VAL D'ORNAIN, FC HAIRONVILLE, ASC MONTERS, AS STENAY M, ENT CENTRE ORNAIN 3, ENT VAL D'ORNOIS Féminines, FC REVIGNY, ENT VAL D'ORNOIS, FC VARENNES, ENT VHF 2, FC ST MIHIEL 2
EQUIPES NON CLASSEES : AS NIXEVILLE B

objectif jonglages pour les U13 **au 1 tour** : 50 des pieds et 30 de la tête par joueur : la montée du ballon pour "les pieds et la tête" s'est faite à la main

Q : équipes qualifiées pour le 2ème tour le samedi 14 octobre 2017 + 4 équipes Ligue et les 8 équipes Elite

Félicitations à toutes les équipes qui ont fait les jonglages

En cas de problème, contactez Thierry GRANDJEAN 03 29 79 27 49
 ou par mail à tgrandjean@meuse.fff.fr



MAJ le 28/09/2017

SAISON 2017/2018

2ème tour FESTIVAL FOOTBALL U13

FOOT à 8

samedi 14 octobre 2017

Les équipes d'un même club ne peuvent pas être dans le même groupe



13h30 : rendez-vous sur le site avec votre feuille de matchs/jonglages

13h45 : début des jonglages

14h15 : début des rencontres

16h30 : fin du plateau .



| GPE | LIEU | EQUIPES | | |
|-----|---------------------------------------|------------------------|-----------------|------------------------|
| 1 | BAR LE DUC Jean Bernard | BAR LE DUC FC 1 | LL VAUCOULEURS | SC CONTRISSON |
| 2 | BAR LE DUC Jean Bernard | BAR LE DUC FC 2 | FC SAINT MIHIEL | ES LEROUVILLE |
| 3 | VELAINES | ENT CENTRE ORNAIN 1 | MAIZEY-LACROIX | ENT SORCY VV 2 |
| 4 | SORCY | ENT SORCY VV 1 | FC FAINS VEEL | ENT CENTRE ORNAIN 2 |
| 5 | THIERVILLE | US THIERVILLE 1 | SA VERDUN B. 2 | ENT V H F 1 |
| 6 | VERDUN Synthétique Pré l'Evêque | SA VERDUN B 1 | US THIERVILLE 2 | ASL MANGIENNES |
| 7 | ETAIN | US ETAIN B 1 | DUGNY / DIEUE | FC VAL DUNOIS |

Attention : si les équipes ne font pas les jonglages, elles seront disqualifiées

En cas de problème, contactez Thierry GRANDJEAN 03 29 79 27 49
ou par mail à tgrandjean@meuse.fff.fr

Erratum sur le pv de la commission administrative du 14 septembre 2017, il faut lire :

Frais financiers à la charge du SC Commercy (503591) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 27.05 €.

Amende de forfait général : 54.10 €.

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'US Behonne Longeville (553725) : 27.05 €.

Mme Adeline PETRYCK n'a participé ni à la délibération ni à la prise de décision.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine Thiriot

La présidente de séance,
Adeline PETRYCK